travers des actions collectives, mutualisées, selon les objectifs fixés. Ces actions doivent oeuvrer à la montée en compétence des acteurs du territoire, la mutualisation des moyens, afin de proposer et garantir une meilleure qualité d'offre touristique sur le territoire.

#### Article 5 : gouvernance

Les partenaires valident par la présente délibération un organigramme de gouvernance les désignant comme potentiels maîtres d'ouvrage et organes décisionnaires. Leurs représentants élus seront tenus d'assister aux comités de pilotage organisés dans le cadre de ce projet. Pour une plus grande cohérence territoriale, la gouvernance de ce projet s'intègre dans la gouvernance unique de la Montagne Basque, actée en Comité de Pilotage le 14 octobre 2014.

Le schéma de gouvernance de la montagne basque se compose :

- D'un comité de pilotage unique,
- D'un comité technique
- D'équipes-projets en charge des différentes thématiques de la Montagne Basque, à savoir : le tourisme, le développement local et transfrontalier. Chaque équipe projet est coordonnée par un binôme de référents élu et technicien.

## Article 6 : Ingéniérie et mutualisation des moyens

La gestion et la coordination du projet seront effectuées par l'animateur touristique du territoire, son poste étant pris en charge financièrement par les cinq communautés des communes, au prorata de leur nombre d'habitants et de leur capacité d'accueil en hébergements marchands. Il agira en lien avec une équipe projet constituée de plusieurs groupes de travail thématiques, dont les référents seront les représentants techniciens des Offices de tourisme intercommunaux (agents ou directeurs) et les représentants techniciens des Communautés des communes (agents ou directeurs).

Fait à Saint-Palais le 19/12/2014

Charles Massondo,

Président de l'office de tourisme de Basse Navarre

Office de tourisme de Basse Navarre

14 place Charles de Gaulle 64120 ST PALAIS Tél. 05 59 65 71 78



# Réunion du Conseil d'Administration

Extrait de compte-rendu du 05/12/2014 : délibération d'engagement de l'office de tourisme de Basse Navarre dans la candidature à l'appel à projet « Structuration touristique des territoires ».

Présents: Jean-Eric Barry, Serge Merle, Martine Aphecetche, Patricia Ticoulet, Xalbat Goity, Annie Sabarots, Marie Ascona, Dominique Lalanne, Peio Bidaury-Bidegain, Christian Gallot, Guy Eneco, Christian Alçugarat, Paxkal Barneix, Charles Massondo, Jean-Pierre et Danièle Douay, François Barthaburu, Muriel Rouire.

Excusés : Eric Ithurralde, Arnaud Bourdé, Gérard Bidegain, Margitta Mathieu

#### Article 1 : Objet de la délibération

La présente délibération a pour objet d'acter le partenariat entre les cinq communautés des communes d'Iholdi-Oztibarre, Soule, Xiberoa, Amikuze, Pays de Hasparren et Garazi-Baigorri, leurs offices de tourisme intercommunaux et les différents partenaires dans le cadre de la réponse à l'appel à projet « Structuration touristique des territoires » lancé par la Région Aquitaine. Les communautés des communes affirment leur volonté de définir une stratégie commune et partagée autour d'un projet collectif de développement et de structuration touristique du territoire.

# Article 2 : Positionnement du tourisme sur le territoire

Il est établi un consensus autour du positionnement du territoire et de ses valeurs fortes : les collectivités partenaires oeuvrent au développement d'un tourisme durable et raisonné, autour d'une offre constituée par les ressources identitaires du territoire, à savoir les loisirs de pleine nature, l'agritourisme et le patrimoine identitaire et culturel basque.

## Article 3 : Stratégie et période d'engagement

Les partenaires valident la stratégie proposée lors du comité de pilotage d'octobre 2014, ses grandes orientations et son programme de gouvernance. Ce projet commun est engagé dès le dernier trimestre 2014, et prendra effet après validation de la candidature en séance plénière de la Région, en mars 2015, et pour une durée de cinq années.

#### Article 4 : Axes de travail

Les partenaires s'engagent à œuvrer sur les quatre chantiers pré-identifiés, dans le cadre d'un partenariat et d'échanges réguliers avec la Région Aquitaine – à savoir la professionnalisation, les démarches collectives et de qualité, le numérique, la modernisation des offices de tourisme, à

<sup>1</sup> 14, Place Charles-de-Gaulle - 64120 SAINT-PALAIS - Tél. 05 59 65 71 78 Fax: 05 59 65 69 15 - Web: www.tourisme-saintpalais.com/ - E-mail: saintpalais64@orange.fr